

# maladie aigüe et scolarisation d'un enfant

maladie commune aigüe

tout enfant peut être malade et son état nécessiter une absence de l'école. Pour autant, l'école doit rester soucieuse d'assurer pour lui une continuité pédagogique

## 1) Phase aigüe

- L'enfant reste à domicile dès lors qu'il manifeste des signes généraux : fièvre, toux incessante,...
- dans la mesure du possible et selon la durée supposée de l'absence, l'école ou l'établissement scolaire mettra à sa disposition les outils nécessaires à la continuité des apprentissages :
  - par les camarades, par des copies, par internet
  - copie ou référence des cours et leçons étudiées
  - devoirs et exercices faits ou à faire...

## 2) Retour à l'école

- pour ne pas pénaliser l'enfant dans sa scolarité par une absence trop longue
- si l'enfant prend un traitement simple

avec l'accord des enseignants, l'enfant peut revenir à l'école et terminer son traitement

l'école dispose alors :

- d'une copie de l'ordonnance
- d'une demande écrite des parents
- des médicaments dans une pochette au nom de l'enfant
- **attention** : le traitement sera gardé sous la responsabilité de l'adulte, hors de portée des enfants

## 3) Justification d'absence

- Mis à part quelques cas prévus dans l'arrêté du 03 mai 1989 relatif aux maladies contagieuses, **un certificat médical ne peut être exigé pour des absences de courte durée**
- **Demander une justification écrite** aux parents

## Références

- Protocole national sur l'organisation des soins et des urgences dans les écoles et les établissements publics d'enseignement (EPL) - BOEN HS n° 1 du 06/01/2000
- [Accueil en collectivité des enfants et des adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période](#) - circulaire n° 2003-135 du 08/09/2003
- Note de service 2009-160 du 30/10/2009
- Arrêté du 03 mai 1989 relatif aux durées et conditions d'éviction, mesures de prophylaxie à prendre à l'égard des élèves et du personnel dans les établissements d'enseignement et d'éducation publics et privés en cas de maladies contagieuses